CNFF

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

L'entée d'un joueur au CNFF engage celui-ci à accepter et respecter le présent Règlement Intérieur. La vie en commun oblige certains égards vis-à-vis des camarades et du personnel d'entretien et de surveillance. Il s'agit :

- d'organiser dans les meilleures conditions possibles cette vie en commun ;
- de faciliter le travail des agents de service ;
- de contribuer à la bonne entente entre les joueurs et tous les personnels ;
- de permettre le déroulement successif des moments de travail, de détente, de sommeil, dans l'intérêt bien compris de chaque joueur.

Le respect de l'autre et de tous les personnels, la politesse, le respect de l'environnement et du matériel sont autant d'obligations faites à chacun.

HORAIRES

6h45		Lever
7h00	7h30	Présence obligatoire au petit-déjeuner
8h45		Départ pour les entraînements ou pour la salle des cours
09h00	11h00	Entraînements au stade Annexe ou cours en classe
12h00	12h45	Présence obligatoire au déjeuner
13h00	14h45	Sieste
15h00		Départ pour les entraînements ou pour la salle des cours
15h30	17h30	Entraînements au stade Annexe ou cours en classe
19h00	19h45	Présence obligatoire au dîner
21h30	22h00	Douches et extinction de lumières à 22h00

<u>Heures d'entrée maximum à l'internat</u> :

- Lundi ⇨ Pas de sortie
- Mardi ⇨ Pas de sortie
- Mercredi ⇨ Pas de sortie
- Jeudi ⇨ Pas de sortie
- Vendredi ⇨ Pas de sortie
- Samedi ⇨ Quartier libre de 13h00 à 22h00 **(sauf veille de match : Pas de sortie)**
- Dimanche ⇨ Quartier libre de 08h00 à 19h00 (**sauf jour de match**)

<u>NB</u> : En fonction des impératifs sportifs, le programme des entraînements peut subir des modifications, ce sur décision personnel du Sélectionneur national.

La stricte observation des horaires de lever, des entraînements, des repas, du coucher et de l'heure d'entrée maximum à l'internat est impérative par respect pour le travail des agents, des cuisiniers et des surveillants notamment, par respect pour les conditions de travail et de sommeil des camarades.

Par souci d'hygiène et pour faciliter le travail des agents de service, il est demandé à chaque joueur :

CHAMBRES

- ✓ De ranger ses affaires dans les armoires le matin et l'après-midi avant d'aller aux entraînements ; les risques de vol s'en trouvent diminués.
- ✓ De ne pas entreposer de nourriture dans les armoires ; il est recommandé de ne pas manger dans les chambres.
- ✓ De faire correctement son lit et de ranger tous ses effets personnels avant de quitter sa chambre.
- ✓ De ne pas fumer ni de boire de l'alcool.
- ✓ De ne pas utiliser les radios et les magnétophones lors de la sieste et à partir de 22h00, car ils peuvent constituer une source de dérangement ou de nuisance pour l'entourage. Toutefois, leur usage pourra être toléré avec un écouteur ou un casque individuel.

REFECTOIRE

- ✓ Les repas constituent des moments de détente privilégiés dans la journée d'un joueur. Il est important pour son propre équilibre physique de veiller à sa nourriture de façon complète et équilibrée. Les menus sont étudiés dans ce sens. Les légumes en particulier ne doivent pas être négligés.
- ✓ Il est impérativement demandé aux joueurs de ne pas quitter le réfectoire en emportant un dessert ou toute autre nourriture (glace, yaourt, fruit).

TELEPHONE

- ✓ L'usage des téléphones portables est toléré dans les locaux de l'internat à condition de ne pas être une source de dérangement ou de nuisance pour l'entourage.
- ✓ Tous les appareils seront impérativement éteints à 22h00.
- ✓ L'usage des téléphones portables est interdit aux lieux d'entraînements, dans le réfectoire et les lieux de réunion.

SORTIES

Seuls les joueurs convoqués à leur club ont, sur autorisation du Sélectionneur national ou du Surveillant Général, le droit de sortir. En dehors des heures de

sortie autorisées par le Règlement Intérieur ou le Sélectionneur national, le joueur est présent au CNFF. Aucune absence sans autorisation n'est tolérée.
Tout joueur qui quittera le CNFF frauduleusement ou qui restera hors du CNFF au-delà des heures prévues par le Règlement Intérieur sera entièrement responsable, lui et ses parents, des conséquences de son geste. Des sanctions disciplinaires seront alors prises à son encontre.

INFIRMERIE

- ✓ Tout joueur blessé ou malade doit avoir le souci de se faire soigner et de retrouver ses moyens physiques le plus rapidement possible.
- ✓ Le service médical du CNFF est à leur disposition.
- ✓ En cas d'urgence (détresse vitale) entre 18h00 et 7h00, le surveillant de service se chargera de prévenir l'infirmier du CNFF et le Surveillant Général.
- ✓ Si pour des raisons médicales, l'évacuation s'avère nécessaire, l'infirmier et le Surveillant Général en informeront la famille ou les correspondants locaux ainsi que le Directeur du CNFF et le Sélectionneur National.
- ✓ Tous les traitements doivent être déposés à l'infirmerie. Aucun médicament ne peut être conservé par le joueur.
- ✓ Les joueurs devront venir prendre leurs traitements à l'infirmerie ou accompagné d'un surveillant en cas d'absence de l'infirmier ;
- ✓ En aucun cas, un joueur ne pourra se faire soigner à l'extérieur du CNFF sans avis du service médical.
- ✓ Les responsables du CNFF disposent de la liste des numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence. Cette liste est d'ailleurs affichée sur les panneaux d'information dans le hall.

TENUE

- ✓ A l'intérieur comme à l'extérieur du CNFF, les joueurs doivent se comporter d'une façon correcte et réservée, et porter une tenue vestimentaire décente en particulier dans le réfectoire, dans la salle de jeux, dans la salle de loisirs ainsi que dans le couloir.
- ✓ Dans le respect de chacun et, pour des raisons de politesse, le port de couvre-chef (casquette, foulard…) est interdit dans les locaux du CNFF ;
- ✓ A l'internat, les joueurs doivent porter exclusivement les équipements fournis par les encadreurs.
- ✓ Si un joueur est exclu du CNFF pour une raison quelconque, il remettra au Surveillant Général son lot de dotation.

CADRE DE VIE

- ✓ Les violences verbales, la dégradation des biens personnels, les brimades, les vols et les tentatives de vols, les violences physiques, le racket constituent des comportements qui font l'objet de sanctions disciplinaires.
- ✓ La liberté de chaque membre de la communauté et le respect de sa personne dans le cadre de la vie collective exigent qu'il soit respecté les diverses convictions philosophiques, politiques et religieuses de chacun.
- ✓ Les joueurs ne doivent pas porter sur eux des objets de valeur. En aucun cas le CNFF ne répondra de leur perte. Pour limiter les vols, tous les effets personnels doivent être rangés dans les armoires fermées à clef.
- ✓ Les objets de valeur peuvent être déposés exceptionnellement et provisoirement auprès du Sélectionneur national ou du Surveillant Général du CNFF.

SANCTIONS

- ✓ Tout comportement au sein ou en dehors du CNFF ne correspondant pas à la pratique du football de haut niveau sera sanctionné.
- ✓ Le joueur qui sera surpris entrain de consommer le tabac ou l'alcool, dans ou hors de l'internat, se verra automatiquement exclu du CNFF.
- ✓ En cas de mauvaise volonté au travail ou de manquement aux prescriptions du présent Règlement Intérieur, des sanctions seront prises :
  - ➢ **1er manquement** : Avertissement**.**
  - ➢ **2ème manquement ou faute grave** : Exclusion temporaire de 3 à 8 jours avec suspension des indemnités
  - ➢ **3ème manquement ou faute très grave** : Exclusion définitive du CNFF.

APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

- ✓ Messieurs Charles OTENDE, Eddie HUDANSKI François MABIALA-KENGUE en leur qualité respective de Directeur du CNFF, de Sélectionneur national des Diables-Rouges juniors et cadets et de Surveillant Général du CNFF, sont entièrement habilités à toutes remarques ou reproches aux joueurs qui devront en tenir compte pour le bien de la communauté.
- ✓ Ils sont également tenus de faire respecter l'application du présent Règlement Intérieur.

Fait à Brazzaville, le 1er mars 2008

LA DIRECTION